



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA
COMPAGNIE SENS DESSUS DESSOUS POUR
L'ORGANISATION DE TROIS
REPRESENTATIONS D'UN SPECTACLE LES 24
ET 25 JANVIER 2019**

**DÉCISION N° AU-19-389
EN DATE DU 28 OCTOBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la compagnie Sens Dessus-Dessous, représentée par Madame Molia Ghidone et par délégation par Madame Marie-Hélène Fleutiaux, dont le siège social est situé Hôtel de Ville, place Gérard Nevers – 91 140 Villebon-sur-Yvette – pour l'organisation de trois représentations du spectacle « La Mélodie d'ici et là », les vendredi 24 et samedi 25 janvier 2020, dont le prix de cession est fixé à 5 174,40 € (cinq mille cent soixante-quatorze euros et quarante centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2019-2020.

D É C I D E

DE SIGNER avec la compagnie Sens Dessus-Dessous, représentée par Madame Molia Ghidone et par délégation par Madame Marie-Hélène Fleutiaux, dont le siège social est situé Hôtel de Ville, place Gérard Nevers – 91 140 Villebon-sur-Yvette – un contrat de cession pour l'organisation de trois représentations du spectacle « La Mélodie d'ici et là », les vendredi 24 et samedi 25 janvier 2020, dont le prix de cession est fixé à 5 174,40 € (cinq mille cent soixante-quatorze euros et quarante centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191028-lmc1H6778H1-AR Date de réception en Préfecture : 28/10/2019 Date de Publication : 28/10/2019

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191028-lmc1H6778H1-AR
Date de réception en Préfecture : 28/10/2019
Date de Publication : 28/10/2019